

**CERTIFICAT DES RÉSULTATS DE LA PÉRIODE D'ENREGISTREMENT
RÈGLEMENT # 309-2024 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE
1 136 600 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES
D'UNE PARTIE DE LA 10E RUE ET DE LA 6E AVENUE SUD ET POUR FINANCER
LA CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME
TECQ**

Je, soussignée, Marie Joannisse, directrice générale greffière-trésorière de la Municipalité de L'Islet certifie sous mon serment d'office que :

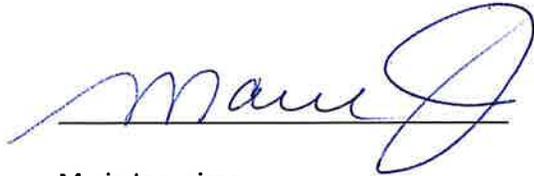
Je certifie également que :

1. Le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement # 309-2024 est de 2 286.
2. Le nombre de demande inscrit requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 240.
3. Le nombre de signatures apposées est de 0.

Je déclare que :

Le règlement # 309-2024 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

DONNÉ À L'ISLET, ce 30 mai 2024.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Marie Joannisse', is written over a horizontal line.

Marie Joannisse
Directrice générale greffière-trésorière